

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 3 juillet 2018

Étaient présents : Bertrand Hauchecorne, Didier Courtois, Chantal Bureau, Robert Genty, Eric Couadier, Annick Villafafila, François Gabrion, Stéphane Roy, Caroline Ménager, Martine Bourdel, Céline Leroy, Anaïs Perdereau, Véronique Spir (arrivée à 19h)

Était absent excusé : /

Étaient absents : Yoan Béaur, Nicolas Mohamed.

Secrétaire de séance : Robert Genty

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

	TRAVAUX PLACE DU CAS ROUGE
--	-----------------------------------

Bertrand Hauchecorne indique que le Maire de la commune de Saint Hilaire l'a contacté afin de faire des travaux place du Cas rouge. Il pensait que les travaux étaient prévus pour 2019, cependant la commune de Saint Hilaire Saint Mesmin souhaite les réaliser plus rapidement. De notre côté, ces travaux ne sont pas prévus au budget.

La commune de Saint Hilaire gère les travaux et ont recruté le bureau d'études Inca.

Après la concertation, les travaux débiteront fin 2018 afin qu'ils se terminent en 2019. Ce qui nous laisse un délai pour obtenir des subventions, et prévoir les crédits nécessaires.

Robert Genty explique la nature des travaux : enfouissement des lignes, mise en place de candélabres, plantations d'arbres et places de stationnement, l'abribus sera enlevé. Il indique également que le C3M changera les vannes.

Bertrand Hauchecorne demande au Conseil municipal si on part sur le principe d'effectuer l'enfouissement des réseaux ? Celui-ci s'y déclare favorable.

Les travaux s'élèveraient à :

Hors enfouissement 155 000 € ht soit 186 000 € ttc

Enfouissement hors éclairage : Orange = 4 092 € ttc et Enedis 53 300 € ttc

Le coût des candélabres n'est pas intégré dans le calcul.

La répartition de prise en charge des travaux serait de 80 % pour Orléans-Métropole et 20 % pour notre commune.

L'ensemble du Conseil municipal donne son accord sur le principe des travaux, par contre la participation financière de Mareau est à revoir.

Bertrand Hauchecorne a contacté Charlotte Durand pour obtenir une subvention ce qui paraît possible.

2018- 033

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CITY STADE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

L'ordonnance n° 2015-899 sur les marchés publics et notamment son article 28 offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes.

Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en les « massifiant » permettant ainsi des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Plusieurs communes du Département du Loiret ont manifesté l'intérêt et le besoin de mettre en œuvre un terrain multisports sur leur territoire. Il apparaît qu'un groupement de commandes pour la fourniture des équipements et les travaux de pose sur les différents sites communaux permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins propres de notre commune que pour ceux des autres communes membres du groupement.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes, par convention, pour la réalisation de terrains multisports (fourniture d'équipements et travaux de pose) sur le territoire de chaque commune membre :

- La commune d'Achères le Marché
- La commune de Mareau-aux-Près
- La commune de Sully-sur-Loire
- La commune de Vrigny
- La commune de Donnery
- La commune de Puiseaux
- La commune de Vennecy
- La commune de Boigny-sur-Bionne
- La commune de Saint-Florent
- La commune de Dadonville
- La commune de Laas
- La commune de Boiscommun

La commune de Sully-sur-Loire est désignée coordonnateur du groupement de commandes.

A ce titre, elle est chargée de procéder, au nom et pour le compte des autres membres, dans le respect de la réglementation en vigueur, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, à la signature des documents nécessaires à la passation du marché.

En revanche, la notification du marché objet de la présente convention sera réalisée par chaque membre ayant pris part au groupement.

Chaque membre s'assure de la bonne exécution de son marché dans la limite de ses besoins propres.

Le coordonnateur est chargé de :

- centraliser les besoins des membres,
- définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- élaborer le dossier de consultation des entreprises,
- assurer l'ensemble des opérations de sélection des candidats : publicité, analyse des candidatures et des offres, secrétariat et organisation de la commission en charge du choix du titulaire, vérification de la situation des attributaires, information des candidats non retenus,

Le coordonnateur s'engage à recueillir l'accord préalable des autres membres :

- sur le dossier de consultation des entreprises et le rapport d'analyse des offres ;

Chaque membre du groupement s'engage à :

- communiquer au coordonnateur une évaluation de ses besoins préalablement au lancement de la procédure de consultation,
- valider le dossier de consultation des entreprises, participer à l'analyse technique des offres, valider le rapport d'analyse des offres
- communiquer au coordonnateur sa décision en vue de la signature du marché avec le(s) cocontractant(s) choisi(s) par la commission en charge du choix du titulaire,
- assurer l'ensemble des opérations de fin de procédure : signature du marché au nom et pour le compte des membres du groupement, transmission au contrôle de légalité, notification du marché, communication des pièces aux autres membres et publication d'un avis d'attribution,
- élaborer, signer et notifier les reconductions, affermissement de tranches, modifications ou résiliations éventuels,
- assurer le conseil technique aux membres du groupement lors de l'exécution du marché,
- veiller à la conservation et à l'archivage des dossiers originaux du marché selon les règles en vigueur,
- répondre le cas échéant des contentieux liés à la passation du marché.
- exécuter le marché à hauteur de ses besoins propres conformément aux clauses contractuelles et notamment passer, conclure et exécuter les marchés subséquents et/ou émettre les bons de commande,
- tenir le coordonnateur informé de la bonne exécution du marché,
- communiquer au coordonnateur sa décision en vue du renouvellement du marché de l'affermissement de tranches dans le mois suivant la proposition du coordonnateur, l'absence de réponse vaut acceptation tacite de la reconduction,

Le groupement est créé à compter de la date de signature de la convention. Il prend fin au terme du marché cité en objet.

L'ensemble des membres supporte les frais afférents au fonctionnement du groupement (frais de publication partagés entre tous les membres de la convention de groupement. Les fonctions de coordonnateur sont exercées à titre gracieux.

La commission de choix du titulaire du groupement sera composée des membres suivants :

- Un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné.

A l'issue des travaux d'analyse auxquels chaque membre peut participer, le rapport d'analyse des offres sera présenté et chacun émettra un avis suivi d'un vote. (1 membre = 1 voix). Le choix doit être approuvé, accepté et entériné à la majorité des membres présents.

CONSIDERANT qu'un groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant de l'Ordonnance et du Décret relatifs aux marchés Publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé, de s'associer dans le but d'optimiser des avantages tant au niveau économique qu'au niveau de la qualité des prestations,

Considérant l'intérêt de la commune de Mareau aux Prés d'adhérer au groupement de commandes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) décide de l'adhésion de la commune de Mareau aux Prés au groupement de commandes relatif à des travaux d'aménagement de terrains multiports (fourniture et pose) dont la commune de Sully-sur-Loire assurera le rôle de coordonnateur ;
- 2) approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente ;
- 3) décide que M. le Maire sera le membre de la Commission ou son représentant
- 4) autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

- 5) décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.
- 6) approuve le rapport et son annexe
- 7) sollicite la Région Centre-Val de Loire via le CRST du Pays Sologne Val Sud pour soutenir ce projet

	POINT SUR L'OBSERVATOIRE DU BORD DE LOIRE
--	--

Didier Courtois relate les informations de l'observatoire du bord de Loire à proximité du terrain des Isles. Marie Hubert Baechler a fait plusieurs propositions. Didier Courtois présente les esquisses.

Coût estimatif des travaux :

72 672 € ttc si nous prenons l'option 1 : sol en lames de bois

58 572 € ttc si nous prenons l'option 2 : sol en plancher uniforme

Marie Hubert Baechler a informé qu'une étude de sol, une étude de structure et l'avis d'un maître d'œuvre hydraulique étaient nécessaires.

La subvention attendue est de 80 % partagée entre la Région via le CRST et l'Europe par les aides LEADER.

L'emplacement de cet ouvrage se situant sur la levée, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de construction au Préfet. Bertrand Hauchecorne se chargera d'effectuer cette demande. Le Préfet attendra probablement le résultat d'une étude pour s'assurer que ceci n'altèrera pas la qualité de la levée.

	POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE
--	---

Bertrand Hauchecorne fait un point sur les services de la communauté de communes des Terres du Val de Loire : la Halte-Garderie itinérante n'est pas poursuivie. Le service de portage de repas cessera son activité. Les particuliers pourront s'adresser à deux associations : *Alouette* et *Beauce Val Services*. Le service des intervenants sportifs et musicaux à l'école élémentaire se poursuit, ainsi que la saison culturelle.

La compétence « assainissement collectif » a été officiellement transmis à la CCTVL mais le syndicat du C3M gère encore le service jusqu'à la fin du mandat. L'unification des services d'assainissement non collectif (SPANC) vient d'être mise en place. La société SUEZ a été choisie pour effectuer les contrôles mais aussi pour effectuer les vidanges de fosses pour les personnes qui le souhaite.

L'entretien des voiries communautaires est maintenu.

Le centre de loisirs au sein du bâtiment à Jouy le Pothier continue - échéance dans 3 ans.

La CCTVL adhèrera en lieu et place des communes au syndicat départemental de la fourrière animal : Robert Genty souhaite rester au sein du comité syndical.

	SERVICE URBANISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE
--	--

Le point est retiré de l'ordre du jour.

2018-034

TABLEAU DES EFFECTIFS

Bertrand Hauchecorne indique qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs

Service	Grade	Catégorie	Nombre	statut	Temps de travail
<u>Administratif</u>	Rédacteur principal De 1^{ère} classe	B	1	Titulaire	Complet
	Rédacteur	B	1	Stagiaire	Complet
	Adjoint administratif	C	1	Titulaire	Complet
	Adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe	C	1	Titulaire	Complet
Sécurité	Garde champêtre Chef principal	C	1	Titulaire	Complet
Social	A.S.E.M principal 1^{ère} classe	C	2	Titulaire	Complet + 32/35^c
Technique	Adjoint technique principal 2^e classe	C	1	Titulaire	Complet
	Adjoint technique	C	8	Titulaire	Complet x 4 Non complet x 4 32/35^c x 1 30/35^c x 2 28/35^c x 1
Animation	Adjoint d'animation	C	1	titulaire	32/35^c

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau tableau des effectifs.

QUESTIONS DIVERSES

2018-035

AFFAIRE POINTEAU

Bertrand rappelle les circonstances de l'accident de Charlotte Pointeau en 2015. Nous venons de recevoir un courrier nous indiquant qu'elle nous attaque au tribunal administratif. Bertrand Hauchecorne pense qu'il est nécessaire de se faire représenter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire

- À ester en justice.
- À signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette affaire.

Sécurité sur la commune :

- Robert Genty propose qu'une place réservée soit mise en place (place située à gauche en sortant de la mairie, qui gêne toute visibilité)
- Les panneaux de la zone bleue à la Halle sont commandés et vont arriver. Il faudra indiquer « 30 minutes maximum » sur l'arrêt, et de 8h à 20h.

Boite à livres :

- Chantal Bureau explique le fonctionnement de la boite à livres. Pour l'instant seules les deux portes sont décorées (essai au niveau de la tenue des matériaux utilisés)

Fêtes et cérémonies :

- Eric Couadier explique que la distribution des lampions lors de la soirée du 14 juillet s'effectuera avant la retraite aux flambeaux qui débutera à 23h30.
- 1^{er} septembre : concert de la Saint Fiacre

Remise de chèques aux associations

- Didier Courtois informe que la programmation de remise des chèques aux associations du canton aura lieu à Mareau aux Prés le vendredi 7 septembre à 18h salle Raboliot.

Agenda 21 :

- Véronique Spir propose qu'un contrat pour la mise en page des affiches soit signé avec Nicolas Gauthier.
 - Chantal Bureau n'est pas favorable, notamment compte tenu des délais entre la création des affiches et leur distribution. De plus, le coût reste élevé ; elle indique que les affiches des manifestations municipales sont faites au sein du service de la mairie.

Football :

- Robert Genty et Chantal Bureau ont rencontré le responsable du club de football.

MANIFESTATIONS

- Forum des associations le 8 septembre 2018 - Salle Polyvalente
- Accueil des nouveaux arrivants le 8 septembre à 11h - salle polyvalente
- Réunion publique le 16 novembre 2018 - Salle Polyvalente (date à confirmer)

PROCHAINS CONSEILS

Jeudi 6 septembre 2018 à 18h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20h10